

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Connaître les principales caractéristiques des politiques d'investissement
- Comprendre les enjeux de l'engagement de projets d'investissement.

Il s'agit d'une formation d'initiation, destinée aux élus ne disposant d'aucune expérience en matière de politique d'investissement.

Le Programme :

L'évolution des dépenses d'investissement des collectivités locales :

- Les dépenses directes d'équipement.
- Les subventions d'équipement versées.
- Les prêts et avances accordés par les collectivités.
- Les remboursements d'emprunt.

Le pilotage des opérations d'investissement :

- L'étude de l'opportunité du projet
- L'étude de la faisabilité et des limites du projet
- L'évaluation financière du projet
- La recherche du financement
- Les disparités territoriales
- Le processus de réalisation (marchés)
- L'évaluation (ex ante, in situ et ex post).

Les principaux objectifs de l'investissement :

- Le respect d'obligations légales.
- L'entretien et le renouvellement du patrimoine.
- Le développement économique.
- L'attractivité du territoire.
- Les demandes de la population.

La capacité à s'engager dans une opération d'investissement :

- La vérification de la compétence de la collectivité.
- Capacité d'endettement.
- Capacité de désendettement.
- Amortissements du patrimoine.
- Définition des priorités.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)

- Sous-préfet pendant 9 ans
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.

Les points forts de la formation :

Le formateur est un ancien sous-préfet et magistrat de chambre régionale des comptes.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

Les résultats attendus :

Connaître les enjeux des projets d'investissement et les conditions de réalisation des opérations prévues.

Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis
 Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)